



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2024-27

Objet : Cession d'engins de l'EPCC par reprise (trois laveuses et un VE) et mise au rebut d'un VAE
Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant que les services techniques de l'EPCC souhaitent pouvoir se libérer des engins suivants ayant fait l'objet d'une reprise :

- les trois laveuses autoportées de marque KARCHER, Modèle BD40 RS BP pack, visées ci-après, ont été reprises par le titulaire du marché N°2024 090 :
 - N° série=010312 de 2015 ; 1087,6 heures évolutives,
 - N° série=010762 de 2016 ; 840,9 heures évolutives,
 - N° série=010296 de 2015 ; 480,4 heures évolutives.
- le véhicule électrique MEGA E-Worker immatriculé ED-703-RX de 07/2016, Série = VLGRNH9OFM2020142, a été repris par le titulaire du marché N°2024 080,

Considérant qu'en effet, ces engins sont remplacés par une solution plus efficiente et plus adaptée aux espaces traités. Que le montant global de ces reprises est de 3 000 € HT, soit :

- 500 € HT par laveuse, soit un total de 1 500 € HT,
- 1 500 € HT pour le véhicule électrique,

Considérant, par ailleurs, que le véhicule à assistance électrique (VAE) N°3 LAPIERRE OVERVOLT 400 de 2018 n'est plus fonctionnel ; Qu'en raison de l'arrêt de la fabrication des pièces détachées nécessaires à sa réparation, le VAE doit être mis au rebut et sorti de l'inventaire de l'EPCC Pont du Gard, sachant que sa valeur est complètement amortie.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Réforme les engins listés ci-dessus et acte leur sortie d'inventaire de l'EPCC Pont du Gard.
- ✓ Autorise le Directeur Général à mettre en œuvre les modalités d'exécution du présent rapport.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-448279844-20240614-2024_27-DE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Étaient présents :

M. Malavieille, Mme Noguier, M. Pissas, M. Bouget, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, M. Gibelin, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, M. Rasson, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Nicolas a donné pouvoir à M. Malavieille, M. Favaron a donné pouvoir à Mme Noguier.

Fait à Vers, le 14 juin 2024

Le Président

M. Patrick Malavieille



PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard

30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50
www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-448279844-20240614-2024_27-DE